

## **Réunion publique**

### **Bourgoin-Jallieu**

### **17 décembre 2013**

Date et heure : le 17 décembre 2013 à 18 heures 35

Lieu : Bourgoin-Jallieu

En tribune CPDP : Jean-Yves OLLIVIER, Jean SORNAY

En tribune GRTgaz : Denis SUISSE-GUILLAUD, Christian BERNARDINI, Pierre BLOUET

Durée : 2 heures

#### **I) Ouverture**

Jean-Yves OLLIVIER, Président de la Commission particulière du débat public (CPDP), remercie les participants de leur présence. Il précise que la présente réunion marque la clôture du débat.

##### **1) *Introduction de la CPDP***

En préambule, Jean-Yves OLLIVIER explique que la Commission nationale du débat public (CNDP) a été saisie par GRT Gaz afin de soumettre deux projets de canalisation de transport de gaz naturel, Arc lyonnais et Val de Saône, à un unique débat public, d'une durée de trois mois.

La CPDP, composée de six membres, est indépendante et neutre. Elle est chargée de l'animation des débats et de la diffusion aux populations d'une information complète et objective. Elle doit s'assurer que le maître d'ouvrage apporte les réponses à toutes les questions posées. Elle doit veiller au respect des principes d'équivalence, de transparence et d'argumentation. Un bilan dressera un inventaire des arguments présentés au cours du débat.

##### **2) *Présentation du projet par GRTgaz***

Pierre BLOUET présente le projet Arc Lyonnais, qui consiste en la construction d'une nouvelle canalisation de gaz de 150 kilomètres entre Saint-Avit (26) et Etrez (01). Son coût, estimé à 450 millions d'euros, serait entièrement financé par GRTgaz. Le projet participerait à la sécurisation et à la fluidification du réseau gazier français. Son émergence est étroitement liée à la création d'un terminal méthanier à Fos-sur-Mer et à Dunkerque créant ainsi une diagonale du sud vers le nord. Le projet, en lissant la congestion physique du réseau, permettrait de limiter les écarts tarifaires au sein du territoire français.

Denis SUISSE-GUILLAUD détaille le parcours du projet Arc Lyonnais, qui ne peut longer un tracé déjà existant et suit donc un nouveau fuseau.

Christian BERNARDINI expose les incidences des travaux de réalisation du projet Arc Lyonnais ainsi que leurs conséquences économiques prévisibles. Ils nécessiteraient la construction, tout au long du tracé, d'une piste de travail d'une largeur de 40 mètres dédiée aux engins de travaux publics. Une fois la canalisation posée, une bande de servitude de 20 mètres serait maintenue et ferait l'objet de conventions amiables avec les propriétaires. La construction d'un établissement recevant du public (ERP) serait soumise à autorisation préalable.

Denis SUISSE-GUILLAUD précise enfin que la décision de mise en œuvre du projet devrait intervenir mi-2015. La concertation et les études ultérieures permettraient de définir le tracé de moindre impact, qui ferait l'objet d'une enquête publique à la rentrée 2016. Le début des travaux pourrait intervenir au printemps 2018, avec une mise en service fin 2019.

## II) Echanges avec la salle

Jean SORNAY rappelle les principes du débat public et engage les participants à s'exprimer.

### *1) Considérations générales*

#### **a) Qualité du débat public**

Le public salue la qualité du débat et des documents mis à disposition du public.

#### **b) Indemnisation**

Le public évoque un protocole agricole prévoyant différentes indemnités, qu'il juge contestables.

**Le maître d'ouvrage assure que ce protocole sera revu et adapté au territoire de l'Isère.**

#### **c) Evolution de la réglementation**

Le public s'inquiète de l'évolution de la réglementation et de ses conséquences.

#### **d) Expropriation**

Le public souhaite savoir ce qu'il adviendrait si un propriétaire refusait le passage sur son terrain et s'inquiète de la possibilité d'expropriation.

**Le maître d'ouvrage assure que GRTgaz n'a pas de pouvoir d'expropriation.**

### *2) Coordination du projet avec des équipements existants et d'autres projets de territoires*

#### **a) Contraintes transversales**

Le public s'enquiert des contraintes transversales et vis-à-vis des réseaux souterrains futurs des communes.

**Le maître d'ouvrage s'engage à consulter les communes pour prendre en compte leurs projets.**

#### **b) PLU**

Un élu s'inquiète de l'impact de la canalisation par rapport aux éventuels projets immobiliers envisagés dans le cadre des PLU et du surcoût occasionné.

#### **c) Impact sur la DTA (Directive Territoriale d'Aménagement)**

Un élu de la CAPI fait état des projets d'aménagement de la CAPI pour accueillir de nouvelles entreprises et s'inquiète de l'impact du projet.

**Le maître d'ouvrage engage les collectivités locales à définir et mener leurs projets. Il assure que GRTGaz s'y adaptera.**

**d) ERP**

Le public souhaite savoir si une entreprise est considérée comme une ERP, qui est assujettie à des contraintes fortes.

**e) Densité de population**

Le public sollicite des précisions concernant la prise en compte de la densité de population des zones traversées.

**f) Centrale du Bugey**

Le public demande des précisions concernant le passage de la canalisation près de la centrale de Bugey.

**g) Proximité de voies ferrées, autoroutes, etc.**

Le public souhaite savoir si la canalisation sera construite au plus près des installations existantes pour limiter les nuisances.

**h) Traversée d'anciennes carrières**

Le public souligne que certaines zones traversées par la future canalisation abritent d'anciennes carrières ou champignonnières.

**3) Impacts environnementaux des projets**

**a) Transition énergétique**

Le public souhaite savoir comment s'inscrit le projet dans le cadre du débat sur la transition énergétique.

**b) Bilan carbone du projet**

Le public s'enquiert du bilan carbone du projet.

**Le maître d'ouvrage s'engage à le réaliser dans le cadre de l'étude d'impact.**

**c) Impact sur les terrains agricoles**

Le public s'inquiète de l'emprise de la piste et de la bande de servitude sur les terres agricoles.

**d) Impact sur les réseaux d'irrigation**

Le public s'inquiète de l'impact de la canalisation sur les réseaux d'irrigation et suggère un enfouissement plus profond à certains endroits.

**Le maître d'ouvrage s'engage à mener des études avec la Chambre d'agriculture afin de limiter les impacts.**

Un représentant de la Chambre d'agriculture de l'Isère confirme qu'un travail a d'ores et déjà été mené avec GRTgaz.

**e) Impact sur les cultures pérennes**

Un producteur d'asperges s'enquiert des dispositions d'indemnisation des producteurs de cultures pérennes, dont la production sera suspendue durant les travaux.

**Le maître d'ouvrage assure qu'un état des lieux avant et après les travaux est réalisé.**

**f) Atteinte à des terrains protégés**

Le public s'inquiète de l'indemnisation des atteintes à des terrains protégés de type marais ainsi que de l'impact sur les zones humides.

**Le maître d'ouvrage s'engage à indemniser toute incidence.**

**4) Considérations techniques**

**a) Communes traversées par le projet**

Le public sollicite des précisions concernant les communes traversées par le projet.

**b) Dangers potentiels**

Le public s'enquiert des dangers potentiels liés aux canalisations et s'interroge sur les moyens de contrôle.

**Le maître d'ouvrage s'engage à assurer une surveillance des installations pour éviter toute agression extérieure.**

**c) Prise en compte du risque sismique**

Le public souhaite savoir si la canalisation supporte les mouvements légers du sol puisque la région est régulièrement soumise à de faibles secousses sismiques.

**d) Durée de vie de la canalisation**

Le public souhaite des précisions concernant la durée de vie des canalisations actuelles et en cours de pose.

**e) Démantèlement des canalisations**

Le public s'inquiète de ce qu'il advient des canalisations qui ne sont plus utilisées.

**Le maître d'ouvrage assure que les canalisations sont totalement « inertées ».**

4

**III) Premières conclusions du débat public**

Jean-Yves OLLIVIER propose de dresser un premier bilan des réunions publiques puisque le débat s'achève ce jour. Un compte rendu général sera établi. Deux mois permettront de tirer les enseignements du débat. Cependant, plusieurs commentaires peuvent d'ores et déjà être apportés.

Au total, 17 réunions publiques sur le réseau et deux réunions thématiques sur l'opportunité des projets ont eu lieu. Elles ont accueilli 900 participants et ont permis de répondre aux 275 questions posées. Six cahiers d'acteurs ont été rédigés et six contributions écrites ont été élaborées.

Il ressort que les débats ont été sereins et constructifs. Les questions ont été légitimes et opportunes. Elles ont porté sur la justification des projets Arc Lyonnais et Arc de Saône, sujet largement abordé lors des réunions thématiques, ainsi que sur les caractéristiques des ouvrages, leur coordination avec les infrastructures existantes ou projetées. L'impact territorial et environnemental des projets a été largement évoqué, de même que les incidences prévisibles en phase d'exploitation.

Le projet Arc Lyonnais a suscité 142 questions spécifiques, en particulier sur les servitudes, les travaux, les caractéristiques de l'ouvrage, le choix du tracé et la protection de l'environnement.

Jean-Yves OLLIVIER explique que la CDPD doit produire au cours des deux prochains mois un compte rendu exhaustif des opinions exprimées. Le Président de la CNDP

proposera dans les mêmes délais un bilan du débat. Enfin, le maître d'ouvrage rendra publique sa décision dans un délai de trois mois après la publication de ce bilan.

Denis SUISSE-GUILLAUD propose un premier bilan concernant GRTGaz. Le maître d'ouvrage retient du débat la volonté du public et des différents acteurs de disposer d'informations relatives au projet et à son avancement. Le site internet [grtgaz.com](http://grtgaz.com) apportera ces éléments. Une lettre d'information sera également diffusée, sur abonnement.

Pour assurer un dialogue permanent, une adresse internet est créée ([arc-lyonnais@grtgaz.com](mailto:arc-lyonnais@grtgaz.com)). Un contact téléphonique est également proposé. Des réunions publiques pourront être organisées à la demande des collectivités locales. Une réponse attentive sera apportée aux cahiers d'acteurs. Les rencontres seront multipliées pour permettre de définir le tracé de moindre impact. Un bilan annuel des actions de concertation sera publié.

Christian BERNARDINI souligne que le tracé de moindre impact devra prendre en compte de nombreuses considérations liées à l'urbanisme, à l'agriculture et à l'environnement. Pour ce faire, les principaux acteurs en la matière seront consultés. Le tracé sera ensuite proposé à l'enquête publique. Si la décision de réalisation est prise à l'issue de cette phase, préalablement au chantier, des échanges seront menés avec les chambres d'agriculture, les collectivités locales, mais aussi les riverains et les agriculteurs. Un interlocuteur référent GRTgaz portera la relation avec les différents acteurs. Des visites de chantier seront proposées.